



DÉCLARATION

Conférence de presse du 9 février 2015

En septembre 2006 était créée la Coopérative de solidarité du Mont-Orford (Coop) avec une mission claire : *Se basant sur son histoire et les infrastructures actuelles de la montagne et du golf, la Coopérative veut être la spécialiste des activités et des événements d'ordre sportif et culturel en plein air. Elle travaillera en partenariat avec les organismes reconnus respectant les critères du développement durable, dans un esprit familial, communautaire et éducatif. Ce sera une offre complémentaire à toutes les activités proposées dans la région afin de créer une richesse économique, environnementale et sociale, par et pour les générations des gens d'ici.*

Dès le départ, le conseil d'administration de la Coopérative a participé activement à tous les rebondissements concernant le dossier Orford avec une seule idée en tête : proposer et présenter une solution citoyenne de gestion et de gouvernance par la formule coopérative à la Station du Mont-Orford, incluant le ski, le golf et les nouvelles activités quatre saisons.

Sans vouloir reprendre l'historique de la «Saga Orford» que vous connaissez bien, la Coopérative a proposé aux décideurs et à la région un projet d'envergure basé sur les valeurs et les principes de la coopération reconnus mondialement et a présenté une solution financière étoffée à partir d'un plan d'affaires réaliste et concret; en bref, un vrai modèle d'affaires.

Elle a maintenu son membership depuis le tout début de son aventure : en date du 30 avril 2014, la coopérative compte 711 membres regroupant 983 personnes. Par catégorie, nous avons 404 membres-utilisateurs, 3 membres travailleurs et 304 membres de soutien (dont 57 sociétés en participation ou groupes de citoyens). Le membership est sensiblement le même depuis 2006 malgré le fait que notre coopérative n'a pu offrir aucun service, ni n'a géré aucune activité. Probablement un cas unique au Québec. Malgré tout, nous considérons que notre coopérative est

demeurée très active et probablement influente de par son projet, sa mission, ses valeurs et ses principes dans le dossier du Mont-Orford.

Plus de 8 ans de travail bénévole nous auront obligés à de très nombreuses activités et rencontres : celles du Conseil d'administration, toutes les assemblées générales annuelles, les assemblées générales extraordinaires, les consultations des membres, les mémos aux membres, la rédaction du cahier IMAGINE qui se veut un résumé non exhaustif des suggestions des membres des possibles activités quatre-saisons à la Station, des rencontres avec les décideurs régionaux et certains élus provinciaux, notre participation à des commissions parlementaires, de nombreuses réactions écrites aux différentes situations qu'a occasionné le dossier du Mont-Orford, l'organisation de deux tournois de golf afin de ramasser les fonds nécessaires pour monter notre plan d'affaires en accord avec les besoins d'investissements selon la MRC de Memphrémagog (Rapport 2009), d'innombrables appels téléphoniques et courriels, des conférences données ici et là pour expliquer la formule coopérative et notre projet (rencontres citoyennes, Chambre de Commerce, la MRC, certains conseils de ville comme Magog, etc.), des recherches auprès des spécialistes de l'entreprise coopérative, des communiqués de presse, des conférences de presse et la participation active aux appels d'offres, plus spécifiquement celui de mars 2011 avec la présentation de notre volumineux dossier de candidature.

Nous connaissons la suite des événements avec la création urgente de la Corporation Ski et Golf Mont-Orford (Corpo), un OBNL administré par les principaux maires de la MRC de Memphrémagog. Se présentant en juin 2011 comme une entité entrepreneuriale jugée temporaire et limitée de par ses sources de financement avec la volonté explicite de « démunicipaliser » éventuellement le dossier du Mont-Orford, la Corpo prend les rênes de la gestion de la montagne et du golf et accomplit, avec ses gestionnaires, un excellent travail qu'il faut souligner. La Coopérative décide de poursuivre son travail considérant toujours la possibilité de faire valoir son projet et les leviers de capitalisation uniques à la formule coopérative.

La même année, une rencontre importante organisée par la Coop a lieu à Jouvence avec différents intervenants régionaux : le monde des affaires, la commission scolaire, le mouvement coopératif, des étudiants de l'Université de Sherbrooke et des membres de notre coopérative. Cette rencontre nous a permis de comprendre que notre projet coopératif était toujours très pertinent comme modèle d'affaires et qu'il pouvait s'inscrire dans une suite logique de l'OBNL

actuel (étant de la même famille de l'économie sociale et solidaire) permettant d'utiliser des outils de financement supérieurs et d'élargir le membership. De cette rencontre fort instructive a émergé aussi un concept qui colle très bien à toute notre démarche coopérative : celui de «l'Univers Orford».

En mode vigie, tel que décidé par les membres de la Coopérative en assemblée générale annuelle de 2012, le Conseil d'administration présente à la Corpo, en la personne de son président Monsieur Jacques Demers, un document intitulé : «Pour une solution financièrement viable au Mont-Orford. Proposition de fusion entre la corporation ski et golf Mont-Orford et la coopérative de solidarité du Mont-Orford». Nous recevons une lettre de madame Vicky May Hamm, vice-présidente de la Corpo nous informant que : La Corporation Ski & Golf Mont-Orford, poursuivra son mandat d'exploitation et de gestion pour la prochaine année. Par conséquent, la Corporation n'est pas à la recherche d'investisseurs pour le moment. Nous sommes le 31 octobre 2012.

Nous convenons d'écrire, en 2013, une version plus élaborée de ce premier texte. Il s'agit d'un document synthèse intitulé : «Projet de gestion coopérative pour la station de ski et le club de golf du Mont-Orford». Il précise et résume l'ensemble du projet de la Coop et son modèle d'affaires. Il fut présenté aux membres en Assemblée générale de 2013 et à tous les membres par courriel pour consultation et commentaires. Il comprend cinq parties : 1- Le sommaire du projet, 2- un plan de mise en marché, 3- des investissements ciblés de 5M\$ sur cinq ans, 4- un plan de financement viable à court et long terme et 5- un cadre de gestion participative. Ce document fut considéré comme étant celui qui doit servir de base à d'éventuels pourparlers avec la Corpo. Ce projet de fusion présenté à la Corpo vise essentiellement à constituer une coopérative à partir du modèle qui est le nôtre et a comme objectifs de permettre de bonifier l'offre actuelle de la Corporation en «démunicipalisant» et en «dépolitisant» la gestion de la montagne et du golf tout en disposant d'une capacité de capitalisation extraordinaire et d'un accès à des programmes de subventions propres à l'entrepreneuriat coopératif. Une suite logique à l'OBNL actuel.

C'est dans ce contexte que des pourparlers avec la Corpo ont été initiés au début 2014. Dès janvier 2014, elle nous a invités à leur faire part de notre projet et à expliciter davantage la formule de l'entreprise coopérative elle-même. De façon pédagogique, des discussions ont été entamées avec la Corpo pendant l'année afin de susciter un réel rapprochement suffisamment fort entre la Corpo et la Coop vers le développement d'une structure renouvelée de gestion et de

gouvernance coopérative. Inspirés de notre document synthèse de 2013, nous avons donc présenté notre projet et toutes ses possibilités tant au niveau de sa gestion, de ses possibles sources de financement et de capitalisation ainsi que de sa gouvernance démocratique axée sur les personnes qui s'insèrent dans la logique citoyenne «d'un membre, un vote».

La conclusion de ce long processus et de cette démarche aura lieu lors de la réception d'une lettre officielle de la Corpo, datée du 5 janvier 2015. Cette lettre atteste que la Corpo, tout en étant à la recherche d'une nouvelle formule d'entreprise depuis 2011, prend la position définitive que le modèle coopératif ne sera pas privilégié. Le principe de représentativité inhérent au mode de gouvernance coopérative ne permet pas aux membres de la Corpo de considérer le modèle coopératif comme étant la structure de développement futur de la station. De toute évidence, la logique de la gouvernance démocratique coopérative (un membre, un vote) inquiète la Corporation au point de refuser ce type de modèle d'affaires ouvrant ainsi la porte au principe plus classique de la représentativité en fonction du capital investi. Les pourparlers ont donc achoppé sur le cœur même de l'entreprise coopérative, c'est-à-dire son type de gouvernance à caractère démocratique et collectif que la Corpo ne peut cautionner. Par le fait même, celle-ci tourne le dos à un outil de capitalisation extraordinaire que permet le modèle d'affaires coopératif. C'est une grande déception pour tous les membres de la Coopérative du Mont-Orford et pour le milieu coopératif en général.

Dans la morosité du dossier Orford, la Coop ne proposait pas seulement une bouffée d'oxygène, mais un cadre de gestion qui permettait le développement de la montagne à long terme grâce à une mobilisation de la population et de toutes ses parties prenantes.

Depuis les tous débuts, nous avons été des battants honnêtes proposant un projet citoyen clair. Nous avons fait continuellement la promotion de ce type d'entrepreneuriat collectif au fonctionnement démocratique dont une des finalités permet d'éviter certaines dérives connues par une prise de pouvoir excessive où le capital investi parle et décide plus que les personnes et leurs idées.

Empruntant la définition de l'Alliance coopérative internationale, nous savons qu'une coopérative est : «... une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen

d'une entreprise dont la propriété est sous contrôle démocratique.» C'est la raison pour laquelle la coopération entre les personnes nécessite une réflexion partagée sur le pouvoir, sur la gouvernance, sur le rapport à cette forme de propriété, donc au bien commun. Vouloir coopérer, c'est vouloir «faire société», c'est-à-dire vouloir concrètement bâtir une culture et un projet communs sur des dimensions organisationnelles, économiques, sociales, politiques et de gouvernance singulières.

Ce désir que tous les membres de la coopérative nourrissent depuis plus de 8 ans pour notre région est tout à fait légitime et il n'a de valeur que dans la mesure où nous nous engageons ensemble avec les outils économiques et financiers dont la formule coopérative dispose, que nous développons ensemble l'Univers Orford, concept rassembleur s'il en est un et que nous nous inscrivons collectivement dans une démarche de confiance pour un développement à long terme de la Station et du parc national. Pour beaucoup de personnes de la région, la formule coopérative demeure celle qui s'y prête le mieux. Et cela va bien au-delà des administrateurs actuels qui ne sont au conseil d'administration que de passage. Le modèle coopératif qui tente continuellement de répondre à des besoins tangibles et à des aspirations légitimes nous invite tous à une véritable aventure de gestion et de développement qui place la personne, le citoyen et ses organisations au centre d'un projet économique, social, éducatif, sportif et culturel porteur d'une autre vision des affaires.

L'histoire récente du Mont-Orford devrait nous mettre en garde quant au type d'entreprise qui sera adopté. La vigilance et la nuance sont toujours de mise. Le financement, les activités quatre saisons, les partenariats possibles entre acteurs à la montagne et au golf et la prise en charge de toutes les parties prenantes de la région sont nécessaires à la viabilité d'une telle station touristique dans le respect des normes qu'exige le développement durable. Nous continuons à penser, sans naïveté, que la formule coopérative est celle qui peut concrètement répondre à ces attentes dans la mesure où les décideurs y croient, ce qui, dans les circonstances, n'est pas le cas.

C'est donc dans ce contexte que l'assemblée générale s'est penchée, le 25 janvier dernier, sur l'avenir de la Coopérative. À la suite de débats et de discussions, il a été voté et accepté par l'assemblée générale annuelle de donner au Conseil d'administration actuel de la Coopérative du Mont-Orford le mandat d'initier les démarches vers la dissolution et la liquidation de la

Coopérative qui se fera dans les prochaines semaines, au plus tard le 1er juin 2015 lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Dans les circonstances, c'est une décision difficile, mais courageuse. Pendant ces 8 années d'existence, notre coopérative n'a offert aucun service, ni n'a géré aucune activité. Nous soupçonnons qu'elle aurait été une organisation inspirante par ses valeurs et ses principes, une instance éducative à la coopération, une ouverture réelle à gérer les entreprises autrement, une vision humaniste du développement et une forme de rempart citoyen qui nous oblige à nous positionner entre deux philosophies de gestion et de gouvernance.

Dans les prochaines semaines, tous les membres de la Coopérative de solidarité du Mont-Orford recevront des informations quant à la suite du processus de dissolution et de liquidation que nous entreprenons dès maintenant. Ce que nous initions demande du temps. Nous devons également nous conformer à la loi sur les coopératives et aux règlements précis de la Direction des coopératives qui encadrent convenablement cette démarche. Tous les membres seront contactés personnellement.

Au nom de mes collègues du Conseil d'administration de la Coopérative du Mont-Orford, nous voulons souligner l'apport de la Caisse Desjardins de Memphémagog pour son appui financier à l'élaboration de notre plan d'affaires, la Coopérative de développement régional de l'Estrie pour son soutien technique ainsi que tous ceux et celles qui ont collaboré à la démarche de la Coopérative de solidarité du Mont-Orford. Nous souhaitons bonne chance à la Corporation Ski et Golf Mont-Orford dans le choix d'entreprise qu'elle s'apprête à faire dans un avenir qui est le sien.

Nos derniers mots vont à tous les membres qui ont cru et qui continuent de croire que la formule coopérative, loin d'être dépassée, demeure un mouvement, une force pour un territoire donné et un modèle d'affaires capable de moduler les horizons économiques qui, plaçant les personnes au centre d'un projet, construisent des communautés vivantes, solidaires et équitables; en bref, la coopération contribue à bâtir des associations et des personnes tout en donnant un sens précis à des actions entrepreneuriales de type collectif respectant certains principes du bien commun. Longue vie à la coopération!

André Martin, Président